

14 axes couverts par la vidéo verbalisation jusqu'en 2015

- Avenue des Champs Élysées (8e)
- Avenue de l'Opéra (2e - 3e)
- Rue de Rivoli (4e)
- Place Saint Augustin (8e)
- Boulevard Saint Germain (6e et 7e)
- Boulevards Saint Martin, Saint Denis, Bonne Nouvelle, Poissonnière et Montmartre (9e et 10e)
- Avenue du Général Leclerc (14e)
- Rue de Vaugirard (15e)
- Boulevard Barbès (18e)
- Avenue de Clichy (17e)
- Boulevard de Sébastopol (3e , 4e)
- Avenue Jean Jaurès (19e)
- Rue Max Dormoy (18e)
- Quai Anatole France (7e)

34 autres axes depuis 2015

- Boulevard de Magenta (10e)
- Avenue de Flandre (19e) - situé en ZSP 19e .
- Rue Royale (8e )
- Place de la Porte Maillot (16e )
- Rue Lafayette (9e et 10e )
- Avenue Denfert Rochereau (14e )
- Place Denfert Rochereau (14e )
- Boulevard Davout (20e ) - situé en ZSP 20e
- Avenue Winston Churchill (8e )
- Boulevard de l'Hôpital (13e )
- Rue du Faubourg Saint Martin (10e ) - des Grands Boulevards à Stalingrad
- Boulevard Macdonald (19e )
- Boulevard de Port Royal (5e , 13e et 14e )
- Boulevard de Strasbourg (10e )
- Boulevard de la Madeleine (1er et 9e )
- Boulevard des Capucines et Boulevard des Italiens (2e et 9e )
- Avenue d'Italie (13e )
- Boulevard Voltaire (11e )
- Rue du Faubourg Saint Antoine (11e et 12e )
- Rue Saint Antoine (4e )
- Place de la République (3e , 10e et 11e )
- Boulevard Haussmann (8e et 9e )
- Avenue de Friedland (8e )
- Boulevard du Montparnasse (5e , 6e , 7e , 14e et 15e )
- Boulevard des Invalides (7e ) – Place d'Italie (13e )
- Boulevard Saint Marcel et place Valhubert (13e )
- Boulevard de Grenelle (15e )
- Porte de Saint Cloud (16e )
- Avenue de Versailles (16e )
- Boulevard de la Chapelle (10e et 18e )
- Avenue de Saint Ouen (17e et 18e )
- Boulevard de Rochechouart (9e et 18e )
- Boulevard de Clichy (9e et 18e ).

8 carrefours accidentogènes

- Rue Réaumur / Rue Saint Martin (3e )
- Boulevard de la Tour Maubourg / Avenue de Tourville (7e )
- Rue de Chateaudun / Rue Taitbout (9e )
- Avenue de la Porte d'Asnières / Boulevard de Reims (17e )
- Rue de la Chapelle / Rue Raymond Queneau) (18e ) – Boulevard Ney / Avenue de St Ouen (17e )
- Rue d'Avron / Rue des Pyrénées / (20e )
- Boulevard de Strasbourg / Boulevard de Magenta (10e )

Par ailleurs, la quasi-totalité des couloirs de bus de la Capitale sont intégrés dans ce dispositif.

Source : selon [le communiqué de la Préfecture de Police](#) le 24 avril 2015